

Plan Local d'Urbanisme de Portes-lès-Valence (26)

Document graphique
Plan de zonage
Echelle : 1 / 6000

**MODIFICATION N°1 DU PLU
APPROUVEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019**



Réalisation sous QGIS (Standard CNIG)
Système de projection : RGF93 / Lambert 93 (EPSG : 2154)

- Parcelles cadastrales
- Bâtiments
- Prescriptions et autres périmètres**
 - Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts
 - Secteur de mixité sociale : au moins 25% de logements locatifs sociaux + 15% de logements sociaux (en locatif, accession ou résidences)
- Éléments du patrimoine paysager à protéger ou à mettre en valeur**
 - Espaces boisés classés
 - Espace naturel remarquable
 - Jardins familiaux/jardins
 - Espace vert public
 - Secteur de richesse du sol et sous-sol au titre de l'article R.123-11c
 - Ensemble végétal à protéger : haie, alignement d'arbres
 - Arbre remarquable
 - Édifice ou élément du patrimoine bâti à protéger
- Éléments du bâti réglementés**
 - Élément pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - Contraintes particulières des rue-de-chaussée commerciales
 - Marge de recul : 10m
 - Marge de recul : 7m
 - Marge de recul : 5m
 - Limite d'application des marges de recul
 - Marge de recul
 - Largeur de la plate-forme en m (15). Marge de recul minimum, par rapport à l'axe de la route, s'appliquant aux habitations (100) et autres constructions (25).
- Zone de danger entrepôts**
 - E1
 - E2
- Zone de danger pipeline**
 - FL1
 - FL2
- Zone de danger alios**
 - S : zone de danger alios
 - S2 : bords de verre
 - S1 : seuils des effets inversés
- Secteur à risque d'inondation la Couronne - Boscodoyer - Sous-sols interdits**
 - R1 1 : secteur à risque d'inondation la Couronne-Boscodoyer - sous-sols interdits
 - R1 2 : secteur à risque d'inondation la Couronne-Boscodoyer - sous-sols interdits
- Secteur à risque d'inondation**
 - R1 : zone rouge - Vère
 - R2 : zone rouge - Vère
 - R3 : zone rouge - Vère
 - Rd : bande de sécurité digue - Vère
 - Rfd : bande de sécurité digue - Rhône
 - Alfa fort : hauteur d'eau 1,00m et plus - Rhône
 - Alfa modéré : hauteur d'eau de 0,50m à 1,00m - Rhône
 - Alfa faible : hauteur d'eau de 0,00m à 0,50m - Rhône
- Secteur à risque technologique (dépot pétrolier)**
 - R : aléa très fort "plus" à fort
 - B1, B2 : aléa moyen à moyen plus
 - B3, B4 : aléa faible
 - G : emprise foncière cétourée du site
- Risque XCFE**
 - Installation Classée Pour l'Environnement (ICPE) seuils seuils bas



N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE
1	Équipements scolaires ou périscolaires	Commune
2	Équipement rue Bachelier-Holac	Commune
3	Équipement impasse des Aures	Commune
4	Voie de liaison nord-sud entre rue de Lattre de Tassigny et rue Paul Buard	Commune
5	Aménagement bassin de rétention eau pluviale montée de l'Oratoire (vers la Ferme Margerie)	Commune
6	Passage piétonnier entre la rue Claude Debussy et la RD 7	Commune
7	Axe de stationnement bénéficiant aux équipements sportifs à proximité	Commune
8	Aménagement eau pluviales et aires de stationnement chemin du Bois de la Chaffre	Commune
9	Espaces verts quartier Cité Ouest	Commune
10	Liaison à créer entre rue de Provence et Allée des Portes du Salet (Gargue 3m)	Commune
11	Extension de la station d'épuration	Commune
12	Chemement piéton (Gargue 3m) quartier de la Chaffre	Commune
13	Eménagement de l'avenue de la Résistance pour aménagement piste cyclable	Commune
14	Équipement de la VC n°18 chemin de Honoré (Gargue plate-forme 10m) et aménagement de carrefour entre la voie communale n°18 et n°19	Commune
15	Aménagement piste cyclable ou piétonne rue P. Rolland	Commune
16	Réaménagement de la zone d'équipement public à vocation sportive (équipement, accès, stationnement...)	Commune
17	Équipement chemin rural dit de la Gare jusqu'au niveau du carrefour entre la rue J. Guédel (Gargue plate-forme 10m)	Commune
18	Aménagement piste cyclable le long de la route, côté sud, entre le rond-point de la rue Jean Macé et le rond-point d'entrée à Beauvaux	Commune
19	Aménagement carrefour rue Jean Memec	Commune
20	Équipement chemin rural dit de Honc	Commune
21	Aménagement cheminement piétonnier quartier des Gaudes (traverse jusqu'au bois de la Chaffre)	Commune
22	Passage piétonnier entre la rue E. Pflaf et la route de Beauvaux	Commune
23	Chemement piéton entre la rue Voltaire et Maison des Associations	Commune
24	Aménagement accès nord quartier Les Cedevs	Commune
25	Aménagement carrefour RD 114	Commune
26	Réaménagement urbain de l'angle rue Jean Bourde / rue Voltaire, régularisation urbaine et stationnement	Commune
27	Création d'une piste cyclable en bord de Rhône	Valence Roman Agglo Sud Rhône Alpes

ABREVIATION ZONAGE	DETAIL
UA	Zone urbaine du centre-ville
UC	Zone urbaine mixte
UCa	Constructions le long de l'avenue Jean Bourde
UCb	Maison de retraite de la Chaffre
UCc	Constructions autour de la rue Descartes
UD	Zone urbaine résidentielle
UDa	Zone nécessitant la mise en place d'un dispositif d'assainissement non collectif
UDb	Zone où les sous-sols sont interdits
UE	Zone d'activités économiques
UEa	Zone d'activités des Aures
UEc	Zone d'activités économiques à dominante commerces/services
UEd	Zone d'activités industriel-portuaire
UEe	Zone d'activités en lien avec le ferroviaire
1AUC	Zone à urbaniser destinée à accueillir de l'habitat avec une capacité suffisante des équipements
1AUCa - 1AUCb - 1AUCc	Zone à urbaniser destinée à accueillir des activités économiques
2AUC	Zone à urbaniser destinée à accueillir des constructions nouvelles dont la vocation n'est pas encore définie lorsque les équipements auront une capacité suffisante pour desservir les nouvelles constructions
2AUCa	Zone à urbaniser destinée à accueillir de l'habitat lorsque les équipements auront une capacité suffisante pour desservir les constructions nouvelles
2AUCb	Zone à urbaniser destinée à accueillir des équipements et de l'habitat lorsque les équipements auront une capacité suffisante pour desservir les constructions nouvelles
2AUCc	Zone à urbaniser destinée à accueillir des activités économiques lorsque les équipements auront une capacité suffisante pour desservir les constructions nouvelles
UA	Zone agricole protégée
UN	Zone naturelle
NE	Zone réservée à des constructions et installations pour la production d'énergie renouvelable
NP	Zone réservée à des installations d'intérêt collectif pour la découverte ou la mise en valeur du paysage
NL	Zone pour l'accueil de constructions liées aux activités socio-éducatives, sportives ou de plein-air
NB	Zone d'espaces "jardins potagers"
NC	Zone concernée par une potentielle extension de campagne

